L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
... ABEILLE-ORLÉANS
MERCREDI, 3 JANVIER 1894.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, tableaux, vases, pendules, objets en bronze et objets d'art, anciens, curieux, etc., en trouveront un, acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

PERDU, au Théâtre de l'Opéra, rue Bourbon à la matinée du 30 décembre, un lorgnette d'opéra. La personne qui l'aura trouvée et la rapportera à M. Alfred LeBlanc, 195 rue Gravier, sera récompensée libéralement. 31 déc—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune Français désirerait trouver à s'employer dans une vacherie ou dans une cuisine de restaurant ou d'hôtel ou bien encore cuisine de pensionnat. S'adresser rue Toulouse, 79. 3 janv—1f
Prani Pierre.

FRANÇAIS, 32 ans, bonne éducation, ayant subi des revers, sollicite emploi comme travail quelconque. S'adresser par lettres à Eugène S., Bureau du journal. 31 déc—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Céline Grangeard, veuve de Gaston Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,057.—Division B.—Me. McCoy a présenté une Attendu que la Cour a l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de Mme Céline Grangeard, veuve de Gaston Barq, décédée intestat, ainsi est par le présent donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,998, Division B—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

Succession de George B. Prechaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,158.—Division B.—Attendu que Mary Reglin Prechaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu George B. Prechaska, intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division A. Attendu que James Nash a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de Jeanne Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,067.—Division A.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

Succession de George B. Prechaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,158.—Division B.—Attendu que Mary Reglin Prechaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu George B. Prechaska, intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division A. Attendu que James Nash a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division A. Attendu que James Nash a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de Jeanne Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,067.—Division A.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv 4 9

Succession de George B. Prechaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,158.—Division B.—Attendu que Mary Reglin Prechaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu George B. Prechaska, intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division A. Attendu que James Nash a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,181.—Division D. E. Rivoire vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une émission des créanciers du pétitionnaire, E. Rivoire, soit convoquée et tenue par-devant B. Hamilton, Commercial en cette ville, le 11e jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le dit de considérer et de déterminer sur la pétition du dit pétitionnaire, pour autorisation de faire une cession de ses biens aux fins des dispositions contenues dans les lois pour les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,137 — Division E. — Mme Henry Hyams vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire, John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Cory, notaire public en cette ville, commerce, le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur la pétition du dit pétitionnaire, pour autorisation de faire une cession de ses biens aux fins des dispositions contenues dans les lois pour les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Succession de John Nanden et femme.

No 40 738.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

Succession de George B. Prechaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,158.—Division B.—Attendu que Mary Reglin Prechaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu George B. Prechaska, intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que de droit pour consentir d'entrer à débattre dans les cas pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—2f—Janv 1 9

LES MEUBLES DE MAISON inventoriés dans cette succession seront vendus, le dimanche à l'enchère publique, le 6ème jour du présent à 11 heures A.M. au coin des rues Ville re et Seguin. Aiger. Cinquième district de ville, par ordre de la Cour de JOHN LARKIN, Exécuteur Testamentaire.
27 déc—3f au 6 jan

Succession de Jeanne Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,067.—Division A.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,137 — Division E. — Mme Henry Hyams vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire, John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Cory, notaire public en cette ville, commerce, le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur la pétition du dit pétitionnaire, pour autorisation de faire une cession de ses biens aux fins des dispositions contenues dans les lois pour les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,998, Division B—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Succession de John Nanden et femme.

No 40 738.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

LES MEUBLES DE MAISON inventoriés dans cette succession seront vendus, le dimanche à l'enchère publique, le 6ème jour du présent à 11 heures A.M. au coin des rues Ville re et Seguin. Aiger. Cinquième district de ville, par ordre de la Cour de JOHN LARKIN, Exécuteur Testamentaire.
27 déc—3f au 6 jan

Succession de Jeanne Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,067.—Division A.—Ainsi est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à la présente succession par l'intermédiaire d'avoir à déduire leurs prétentions légales qu'elles ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Caroline Johnson, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué ainsi et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—3f. Janv. 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,137 — Division E. — Mme Henry Hyams vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire, John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Cory, notaire public en cette ville, commerce, le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur la pétition du dit pétitionnaire, pour autorisation de faire une cession de ses biens aux fins des dispositions contenues dans les lois pour les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition